



CHARTRE DE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MARS 2026

PUBLIC 



Préambule

L'UES constituée des sociétés ITS Services, ITS Integra, ITS Ibelem, ITS Eugena et Themis Conseil s'engage à devenir acteur du changement. A cet effet, l'UES déploie une politique RSE qui vient s'imbriquer dans le système de management intégré mis en place. L'UES adhère aux 10 principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2009 et évalue sa performance RSE à travers la notation Ecovadis.

Un collaborateur en sécurité et en bonne santé est un collaborateur épanoui et plus performant. L'amélioration continue de la qualité de vie au travail, ainsi que la préoccupation du bien-être des collaborateurs font partie des missions de l'UES.

La présente « Charte de Santé et Sécurité au Travail », à destination de tous nos collaborateurs internes, a pour but de mettre l'accent sur l'importance d'un environnement de travail sécurisé, sain et salubre au sein de l'UES afin de mener toutes ses activités de manière à la fois efficace et socialement responsable. Les collaborateurs doivent se conformer aux mesures applicables, visant à réduire leur exposition aux risques et assurer la santé et la sécurité de tous. ”

Jean-Michel Bénard
Président Directeur Général
ITS Group



Nos engagements pour garantir la Santé et Sécurité au Travail de nos collaborateurs

#1 Respecter les lois françaises et européennes en vigueur en matière de harcèlement moral, physique, sexuel et sexiste et se conformer au règlement intérieur

Toute violation de cette législation pourra faire l'objet de sanctions. L'UES s'engage donc à lutter contre tout type de harcèlement et à respecter la dignité et la vie privée de chacun de ses collaborateurs, au-delà à assurer le bien-être au travail.



#2 Prioriser le bien-être des collaborateurs afin de favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs, de mettre à disposition des nouveaux salariés des conditions attractives et de proposer aux clients des professionnels performants sur le plan technique comme sur le plan humain.

#3 Garantir aux collaborateurs un environnement de travail adapté, en équipant le campus par des alarmes (barrières infrarouges, des détecteurs d'ouverture et des détecteurs de mouvement) et des caméras de surveillance, des accès biométriques BioVein ou par badge et une infirmerie, composée d'un lit et d'une armoire de soin et des défibrillateurs



#4 Former régulièrement les collaborateurs aux sujets liés à la santé et sécurité au travail

Notamment des formations de premiers secours et manipulation des défibrillateurs, des formations incendie et évacuation, des formations d'habilitation électrique pour intervenir dans les datacenters et des formations liées aux gestes et postures au travail.

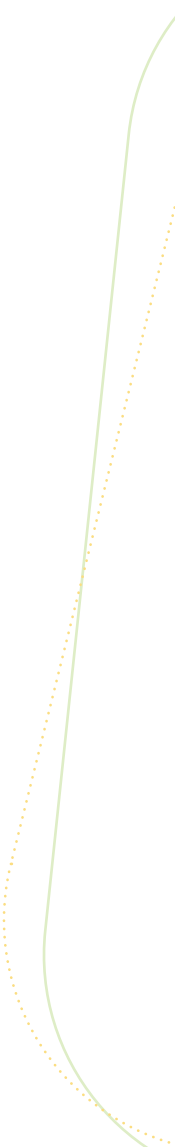
#5 Appliquer des consignes adaptées au travail de nuit

Notamment, travailler au moins à deux sur site, le cas échéant, mettre en place un dispositif de protection du travailleur isolé sur site et un défibrillateur, afficher le numéro de téléphone du responsable en permanence et sécuriser les accès via un badge individuel ou le système de biométrie pour les bâtiments et une télécommande individuelle pour les parkings.



#6 Evaluer cette démarche à travers des indicateurs de performance

Tels que le taux de collaborateurs éligibles pratiquant au moins 1 jour par semaine de télétravail, le taux de collaborateurs pratiquant des horaires de nuit, le taux d'absentéisme, le nombre d'accidents de travail et trajet, le pourcentage de collaborateurs formés aux sujets liés à la santé et sécurité au travail.



Interlocuteur ITS Group

Paloma CATTELAN
Chargée de missions RSE
+33 (0)6 98 41 93 48
pcattelan@itsgroup.com

